

**Avis n° 2024/02**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'Institut national des sciences appliquées**  
**de Toulouse**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>Institut national des sciences appliquées de Toulouse</b>
Sigle :	INSA Toulouse
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Toulouse
Sites de l'école :	Toulouse, Rodez

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2020/02-02

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, spécialité automatique et électronique, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site de Toulouse

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, spécialité mathématiques appliquées, en formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années, sur le site de Toulouse

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse ;
- Vu le rapport établi par Gilles TRYSTRAM (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean-Marc THERET (expert auprès de la CTI, co-rapporteur), Claire PEYRATOUT (membre CTI, experte), Mohammed RAMDANI (expert auprès de la CTI), Rogeiro RAMOS (expert international auprès de la CTI), Théo LAVIGNE (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 13 février 2024 ;

### L'assemblée plénière a statué comme suit :

#### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, <b>spécialité automatique et électronique</b> <a href="#">sur le site de Toulouse</a>	Formation initiale sous statut d'apprenti	2024	2025-2026	restreinte

Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, <b>spécialité mathématiques appliquées</b> <a href="#">sur le site de Toulouse</a>	Formation initiale sous statut d'étudiant en première année et sous statut d'apprenti les deux dernières années	2024	2025-2026	maximale
--	---	------	-----------	----------

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'école**

- Poursuivre la réalisation des recommandations précédentes (Avis n° 2020/02-02) ;
- Développer l'approche par compétences dans les cinq années de formation selon le nouveau référentiel mis en place ;
- Adapter les fiches RNCP en conséquence des évolutions de l'approche par compétences ;
- Poursuivre le projet Conditions de Vie au Travail pour alléger la charge des personnels induite par les nouveaux diplômés mis en place.

**Pour la spécialité automatique et électronique, en FISA**

- Après la réalisation de la 5<sup>ème</sup> année, établir un bilan de la formation complète ;
- Formaliser l'acquisition des compétences et de leurs niveaux dans le supplément au diplôme.

**Pour la spécialité mathématiques appliquées, en FISEA**

- Mettre en évidence dans les enseignements la dimension éthique de la formation ;
- Formaliser les modalités d'acquisition des compétences et de leurs niveaux et les inscrire dans les suppléments au diplôme.

Ces formations ont déjà obtenu **le label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®**, niveau master, par le biais d'une autre voie de formation.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 13 février 2024.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 mars 2024.



La présidente  
Elisabeth CRÉPON